



## Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.

GENERALE

UNEP/FAO/PIC/INC.7/1 19 juin 2000

•

**FRANCAIS** 

Original : ANGLAIS



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE DANS LE CAS
DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES
DANGEREUX QUI FONT L'OBJET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Septième session Genève, 30 octobre - 3 novembre 2000

## Ordre du jour provisoire

- Ouverture de la session.
- 2. Questions d'organisation :
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux.
- Activités du secrétariat et examen de l'état fonds extrabudgétaires.
- Application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire :

K0019032

170700

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exempleires et de s'ebstenir de demander des copies supplémentaires.

- Etat d'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire;
- Confirmation des experts nommés au Comité d'étude des produits chimiques provisoire;
- Présentation du rapport des travaux du Comité d'étude des produits chimiques provisoire à sa première session;
- Adoption des documents d'orientation des décisions pour les produits chimiques déjà retenus;
- e) Fiche de déclaration d'incident;
- f) Assistance aux pays aux fins de l'identification de préparations de produits chimiques extrêmement dangereuses;
- g) Polluants;
- h) Soumission des notifications des mesures de réglementation finales relatives aux produits chimiques déjà soumis à la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire;
- Mode de fonctionnement du Comité d'étude des produits chimiques provisoire;
- j) Application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire aux nouveaux produits chimiques.
- 5. Préparatifs de la première réunion de la Conférence des Parties :
  - a) Projet de règlement intérieur de la conférence des Parties;
  - b) Règlement financier, y compris les dispositions financières pour le Secrétariat permanent et un projet de budget pour le premier exercice biennal : options envisageables
  - c) Règlement de différends;
  - d) Non-respect;
  - Affectation de codes douaniers déterminés relevant du système harmonisé;
  - Questions liées à l'interruption de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause provisoire.

- 6. Questions découlant de la Conférence de plénipotentiaires :
  - a) Appui aux fins de l'application de la Convention;
  - b) Règlement des différends, trafic illicite et responsabilité;
  - c) Emplacement du secrétariat.
- 7. Etat de la signature et de la ratification de la Convention.
- 8. Questions diverses.
- Adoption du rapport.
- 10. Clòture de la session.

\_\_\_\_